



ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023, A 20H00, A LA HALLE POLYVALENTE

L'Assemblée communale a été régulièrement convoquée par la voie du Journal officiel No. 41 du 16 novembre 2023 et par la publication communale du 17 novembre 2023.

Présidence : M. Yves Daucourt, Président des Assemblées

Procès-verbal : Il est tenu par la secrétaire communale
(Mme Daniela Hostettler pour le point No. 3)

Nbre d'ayants-droits : 44

Scrutateurs : MM. Yanick Matthey et Yves De Noël

M. le Président ouvre l'Assemblée en souhaitant la bienvenue aux participant(s).

Il fait part de la présence de M. Michael Ostertag, stagiaire EC 3+1 à l'administration communale de Courtedoux. M. Ostertag n'habitant pas Courtedoux, il est placé un peu à l'écart de l'Assemblée. Il tiendra le procès-verbal de cette Assemblée, en parallèle à celui tenu par la secrétaire communale, dans le cadre de sa formation.

M. le Président rappelle les personnes ayant le droit de vote à cette assemblée, à savoir, les Suisses de plus de 18 ans et domiciliés depuis plus de 30 jours dans la commune et les étrangers de plus de 18 ans, domiciliés en Suisse depuis plus de 10 ans, dans le canton depuis plus d'un an et depuis plus de 30 jours dans la commune. Les personnes ne remplissant pas ces conditions sont priées de s'asseoir sur le côté.

Les personnes souhaitant intervenir durant l'assemblée sont priées de se manifester en levant la main et en s'annonçant de leur nom et prénom.

M. le Président explique à l'Assemblée, qu'après prise de renseignements auprès du Délégué aux affaires communales, seul le Conseil communal est maître de l'ordre du jour et a donc le droit de le modifier, soit en inversant l'ordre d'un point ou en supprimant un point au besoin, en cas de manque d'informations.

M. le Président demande au Conseil communal s'il a des modifications à apporter à cet ordre du jour, ce n'est pas le cas, il sera donc traité comme suit :

1. *Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 juin 2023.*
2. *Prendre connaissance et approuver les modifications du règlement de sécurité locale de la commune mixte de Courtedoux*
3. *Prendre connaissance et approuver les modifications des statuts du personnel de la commune mixte de Courtedoux*

4. *Budget*

A) *Discuter et voter les investissements suivants et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les financements et consolider, le cas échéant, les emprunts concernant les objets suivants :*

- *Finalisation du plan spécial Le Collège et projet de l'ouvrage pour la viabilisation du lotissement : CHF 50'000.—*
- *Rétention et infiltration « sur la Côte » - aménagement d'un bassin de rétention – secteur Pierre-Pelée : CHF 86'000.—*
- *Aménagement intérieur de « la grange », notamment vaisselle, mobilier, pour la salle multifonctions et mobilier pour le local voirie : CHF 60'000.—*
- *Gravillonnage des rues Chantemerle & Pierre-Pelée : CHF 24'500.—*
- *Remplacement des fenêtres du bâtiment communal au 2^{ème} étage, rue du Collège 30A, soit dernière étape : CHF 65'000.—*

B) *Discuter et voter la quotité de l'impôt, le prix des taxes communales et adopter le budget 2024*

5. *Divers*

M. le Président propose à l'Assemblée de nommer Mme Daniela Hostettler secrétaire pour le point No. 3. Les employés communaux, ainsi que les membres de leurs familles devront se retirer pour les débats, conformément à l'art. 25 de la Loi sur les communes. L'Assemblée accepte de nommer Mme Hostettler secrétaire, pour le point 3 uniquement.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 juin 2023

M. le Président informe l'Assemblée que le procès-verbal a été diffusé sur le site internet de la commune et qu'il était possible de venir en prendre connaissance au bureau communal. Il sera approuvé sans lecture. M. le Président demande à la secrétaire communale si des demandes de modifications écrites lui sont parvenues. La secrétaire communale répond par la négative. Comme il n'y a pas de remarque particulière, l'Assemblée approuve ce procès-verbal sans lecture, avec remerciements à la secrétaire.

2. Prendre connaissance et approuver les modifications du règlement de sécurité locale de la commune mixte de Courtedoux

M. le Président donne la parole à **Mme Camille Blaser**, conseillère communale en charge du dossier.

Mme Blaser présente les modifications proposées ce soir ; le projet de règlement sera annexé au présent PV. Elle explique que, suite à la révision de la loi sur les jours fériés, le Canton a demandé aux communes de revoir leur règlement de sécurité locale, afin de bien préciser et clarifier ces jours fériés. Le Conseil communal a donc profité de l'occasion pour faire un toilettage complet de ce règlement. Les modifications proposées portent sur les articles No. 37, 48 et 49.

M. le Président remercie vivement Mme Blaser pour ces explications et demande à l'Assemblée si elle accepte d'entrer en matière pour cet objet ?

◆ *L'Assemblée accepte l'entrée en matière à l'unanimité.*

M. le Président ouvre directement la discussion :

M. XXX :

Souhaite réagir sur l'interdiction de parquer sur les trottoirs. Est-ce qu'il est également interdit de parquer en bordure de route ? Mme Blaser répond par l'affirmative. Mme Hostettler, conseillère communale, précise que l'interdiction de parquer sur les banquettes (bords de routes) était déjà précisée dans l'ancien règlement. Avec cette nouvelle version, le Conseil communal a souhaité préciser que les parcs sur les trottoirs étaient également interdits.

Il n'y a plus de question, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote :

Il demande à l'Assemblée :

Approuvez-vous les modifications du règlement de sécurité locale proposées ce soir ?

- ◆ L'Assemblée approuve ces modifications à une majorité évidente.

3. Prendre connaissance et approuver les modifications des statuts du personnel de la commune mixte de Courtedoux

Pour ce point 3, M. le Président demande à l'Assemblée si elle accepte que les employés communaux ainsi que leurs familles proches restent dans la salle pour la présentation du sujet, jusqu'au vote sur l'entrée en matière ?

- ◆ *L'Assemblée accepte cette proposition.*

M. le Président donne la parole à **Mme Isabelle Tallat**, maire, pour la présentation de ces modifications des statuts du personnel.

Mme Tallat présente et explique les modifications proposées par le CC ce soir, en lien avec le plan équilibre cantonal 2022-2026, la présentation PowerPoint sera jointe au présent PV.

M. le Président remercie Mme Tallat pour sa présentation et demande à l'Assemblée si elle accepte l'entrée en matière pour cet objet :

- ◆ *L'Assemblée accepte cette entrée en matière à l'unanimité.*

M. le Président demande aux employés communaux ainsi qu'à leurs familles proches de sortir de la salle, conformément à l'art. 25 de la Loi sur les communes.

M. le Président précise que les personnes qui souhaitent poser des questions doivent lever la main, il ouvre la discussion :

M. XXXX :

Souhaite parler des gratifications d'ancienneté. Est-ce que la commune, avec 5 EPT est obligée de suivre ce plan équilibre ? Il est important d'avoir du personnel fidèle.



Les montants revus à la baisse ne sont pas bon signe pour le personnel. M. XXXX précise qu'il s'agit d'une simple remarque et non d'une question.

Mme Tallat ré-explique les changements, la diminution des gratifications est proposée par le Canton, pour ce point, la commune suit le plan équilibre.

M. XXXX :

Souhaite savoir quelle différence de montants cela représente ? avant de prendre une décision. M. XXXX rebondit en précisant que l'on ne peut pas comparer Courtedoux au Canton.

Mme Tallat rappelle que le Conseil communal a décidé de ne pas appliquer la ponction de 1,9% sur la masse salariale.

M. XXXX souhaite connaître le montant de la gratification actuelle ?

Mme Tallat parle d'un mois de vacances ou un 14^e salaire.

M. XXXX pense que l'on ne peut pas se prononcer sans savoir quel montant cela représente, il demande si ce projet a été présenté au personnel ?

Mme Tallat répond par l'affirmative, le personnel a accepté ce projet.

M. le Président reprend la parole et propose de faire voter la proposition de M. XXXX, à savoir si l'on garde l'ancien article 75 tel que présenté ou si l'on s'adapte à la nouvelle version ?

Avant de voter, M. XXXX souhaite savoir combien d'employés sont concernés entre 2022 et 2026 ? Quelle économie cela représente ?

M. Denis Gatherat, conseiller communal en charge des finances, explique qu'il y a beaucoup d'avantages pour le personnel dans les propositions faites ce soir. Notamment le fait de renoncer à appliquer la ponction de 1,9%.

M. XXXX insiste et revient sur les gratifications, il pense que c'est un acquis et préférerait appliquer la ponction de 1,9%.

Mme Tallat parle plutôt d'un acquis en ne ponctionnant pas les salaires.

M. le président clôt la discussion et propose de voter la proposition de M. XXXX :

Il demande à l'Assemblée :



Acceptez-vous de conserver les conditions actuelles de gratification et de ne pas suivre le plan équilibre cantonal ?

- ◆ 9 personnes acceptent de conserver l'ancienne tarification des gratifications
- ◆ 14 personnes souhaitent suivre la proposition du Conseil communal

La proposition du Conseil communal est donc maintenue.

M. le Président demande à l'Assemblée s'il y a d'autres questions ?

Ce n'est pas le cas, il propose de passer au vote pour l'ensemble du règlement :

Il demande à l'Assemblée :

Approuvez-vous les modifications des statuts du personnel de la commune mixte de Courtedoux ?

Les modifications sont approuvées par 19 voix, 14 abstentions. Aucun avis contraire.

Les employés et leurs familles reviennent dans la salle.

4. Budget

- A) Discuter et voter les investissements suivants et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les financements et consolider, le cas échéant, les emprunts concernant les objets suivants :

Finalisation du plan spécial Le Collège et projet de l'ouvrage pour la viabilisation du lotissement : CHF 50'000.—

M. le Président donne la parole à **Mme Camille Blaser**, conseillère communale en charge du dossier :

Mme Blaser explique qu'il s'agit de voter un crédit cadre qui permettra au Conseil communal de finaliser ce plan spécial et de prévoir les travaux de viabilisation. Plusieurs éléments ont déjà été finalisés, ce crédit permettra de couvrir les dépenses jusqu'au projet de l'ouvrage pour la viabilisation. Mme Blaser explique que le projet a été transmis au Canton pour examen préalable il y a environ 2 semaines. A l'issue de cet examen préalable, les éventuelles modifications demandées par le Canton seront apportées et le dépôt public pourra avoir lieu.



M. le Président remercie Mme Blaser pour ces explications et demande à l'Assemblée si elle accepte d'entrer en matière pour ce crédit ?

◆ L'Assemblée accepte cette entrée en matière à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion :

M. XXXX :

S'interroge au sujet de la possibilité d'amener un réseau de chauffage à copeaux pour ce nouveau quartier ? n'est-ce pas mettre la charrue avant les bœufs de prévoir ce plan spécial sans ce projet de chauffage à distance ?

M. Pascal Marchand, conseiller communal en charge du dossier, explique qu'il a récemment demandé à Thermobois de mettre une offre à jour, présentée aux Autorités en 2017. La nouvelle offre parviendra au Conseil communal en début d'année prochaine.

Mme Camille Blaser indique que ce projet de chauffage n'est pas prévu dans le périmètre du plan spécial. La grange ne fait pas partie du plan spécial.

M. Marchand confirme que des études sont en cours, à voir quelles opportunités seront choisies, grange, ancien petit magasin, école, bâtiment caisse de pensions. Il y aura une solution, mais hors du périmètre du plan spécial.

M. XXXX :

Soutient ce projet afin d'aller de l'avant et d'aménager le secteur le plus rapidement possible. Il relève qu'il n'y a plus de parcelles disponibles à Courtedoux, ce projet servira à développer plus le village. Il remercie les Autorités pour le suivi.

M. XXXX :

Se demande si les Autorités ne vont pas trop vite avec ce projet, alors que le nouveau plan d'aménagement local n'est pas encore validé ?

Mme Blaser explique que ce plan spécial est développé en parallèle avec la révision du PAL, il s'inscrit dans ce futur plan d'aménagement.

M. XXXX :

Souhaite savoir où en est ce dossier PAL ? Beaucoup de communes ont ratifié le leur, où en est Courtedoux ?



Mme Blaser explique que le bureau en charge du dossier devait envoyer le dossier au Canton fin/novembre – début/décembre. Elle va relancer avant les Fêtes afin que le dossier puisse aller de l'avant.

Il n'y a plus de questions, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote, il demande à l'Assemblée :

Acceptez-vous le crédit de CHF 50'000.—pour la finalisation du plan spécial Le Collège et projet de l'ouvrage pour la viabilisation du lotissement ?

- ◆ L'Assemblée accepte ce crédit à l'unanimité.

Rétention et infiltration « sur la Côte » - Aménagement d'un bassin de rétention secteur Pierre-Pelée : CHF 86'000.—

M. le Président donne la parole à **M. Jean-François Vallat**, conseiller communal en charge du dossier.

M. Vallat explique que ces dernières années, lors de fortes pluies, la canalisation d'eau usée située sous la rue de Pierre-Pelée a débordé. Tout particulièrement près du carrefour avec la rue de Chantemerle. En effet, les couvercles des 2 chambres situées en face de l'entrée de la propriété de la famille Denoël se sont soulevés et l'eau s'est répandue sur leur terrain. Ce phénomène s'est produit plusieurs fois ces dernières années.

Suite à cela, les Autorités ont voté un crédit de fr. 25'000.—fin 2022 pour investiguer et étudier une solution.

Un visionnage caméra des canalisations a été effectué au printemps 2023. Les chambres du réseau usées ont été visitées, jusqu'au raccordement sur la canalisation qui amène les eaux usées à Porrentruy.

Constat : Ces investigations ont permis de constater qu'il n'y avait pas de défauts majeurs au niveau de ces canalisations. Comme la situation ne s'améliorait pas, le Conseil communal a mandaté un bureau d'ingénieurs spécialisé dans l'hydraulique.

Un problème a été mis en évidence :



Le nouveau quartier du haut de la Côte a été conçu entre 1995-1999, avec un système d'évacuation des eaux pluviales et usées en séparatif, il y a donc 2 réseaux de canalisations en parallèle :

1. Eaux de toitures, places et routes, réseau qui infiltre l'eau dans le terrain.
2. Réseau d'eau usée qui conduit les eaux jusqu'à la station d'épuration de Porrentruy.

Le problème est situé au niveau du réseau d'eau pluviale. En 1995, l'infiltration des eaux pluviales du nouveau quartier a été prévue et réalisée par l'intermédiaire de 3 bassins et canalisations d'infiltration. Capacité de la conduite : 337l/seconde, pleine charge, 427l/seconde. Ces bassins sont prévus pour infiltrer lentement l'eau dans le sous-sol. Un bassin se trouve près du tennis, un à la rue du Boitchelat. Un troisième se trouvait au croisement des rues sur la Côte/Pierre Pelée. Il a été supprimé il y a une douzaine d'années afin de faciliter l'accès à la parcelle No. 4833. C'est-à-dire que les canalisations d'eau claire du secteur ont été simplement raccordées sur les canalisations d'eau usée. De ce fait l'eau de pluie fait déborder la canalisation d'eau usée car elle n'a pas été dimensionnée pour recevoir autant de débit.

Solutions proposées :

1. Poser une nouvelle canalisation jusqu'au lit du Creugenat.
2. Rétablir le bassin d'infiltration supprimé.

La première solution étant beaucoup trop coûteuse, le Conseil communal a opté pour la deuxième. Il n'est toutefois pas envisageable de couper l'accès à la parcelle No. 4833. Dès lors, le Conseil communal propose un système qui utiliserait des modules de type « RigoFill ». Ce système consiste à réaliser un terrassement et à disposer à l'intérieur des modules en matière synthétique. Ces modules sont ensuite enrobés d'une natte en géotextile et le tout est recouvert de matériel pierreux sur lequel il est possible de circuler en voiture.

Chaque module a une capacité de stockage de 400l. Ils ressemblent à des caisses de bière et sont assemblés et empilés. Dimensions 80x80x66 cm. Ainsi l'ancien bassin d'infiltration serait rétabli.

Le montant estimé des travaux seuls, y compris TVA + divers & imprévus s'élève à CHF 86'000.--, objet du crédit à voter ce soir.

Le montant des investigations, contrôles, études, mise en soumission et direction de chantier du bureau d'ingénieurs se monte à CHF 19'789.—TTC. Ce montant sera pris sur le crédit de CHF 25'000.--, voté fin 2022.

M. le Président remercie M. Vallat pour ces explications précises et demande à l'assemblée si elle accepte d'entrer en matière ?

◆ L'Assemblée accepte cette entrée en matière à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion :

M. XXXX :

Souhaite savoir qui a pris la décision de commuter eaux claires et eaux usées ? Il accuse ces personnes de négligence car l'aménagement réalisé à l'époque par un bureau spécialisé n'a pas été respecté. C'est aux responsables de payer ces CHF 86'000.-- et non aux citoyens !

M. Vallat répond qu'il n'était pas au Conseil communal à l'époque.

M. Denis Gatherat, conseiller communal en charge des finances, explique que les coûts pour reboucher le bassin s'élevaient à environ CHF 5'000.— et non à CHF 80'000.--.

M. XXXX :

Rappelle les nombreux problèmes survenus à l'époque, lorsque les nouveaux propriétaires des parcelles ne pouvaient pas disposer totalement de leur surface. Il pense qu'à ce jour nous n'avons pas le choix.

M. XXXX :

Souhaite connaître la capacité de ces « caisses de bière » proposées ?

M. Vallat parle de 400l. Si cette capacité est dépassée, qu'advient-il ? les eaux claires reviendront dans les égouts ?

M. Vallat explique que des calculs précis ont été faits et que cette capacité est suffisante et adaptée à la situation. Le bassin fait 50m³.

M. XXXX :

Se demande s'il y a eu des études de variantes moins coûteuses ?

M. Vallat lui répond par la négative. Il n'est plus possible de faire trou comme avant, il faudrait construire un pont pour l'accès à la parcelle No. 4833.

M. XXXX, père d'enfants en bas âge, ne veut pas d'un nouveau bassin en bordure de route, pour des raisons de sécurité.

M. XXXX :

S'interroge au sujet de la capacité du bassin ? il n'est pas convaincu qu'elle soit suffisante, vu les événements météo de ces derniers temps. Ne faudrait-il pas réfléchir à une autre solution ? descendre plus bas ?

M. XXXX :

Et si l'on réfléchissait à un bassin de l'autre côté de la route ?

M. Vallat explique qu' aucune autre piste n'a été explorée.

M. XXXX est embêté car il n'y a pas d'alternative proposée ce soir. Et si l'on descend plus loin, en direction de chez Bogaru ? M. Vallat explique qu'il serait compliqué de tirer une nouvelle canalisation.

M. XXXX :

Déclare n'avoir jamais vu d'eau dans ces bassins de rétention. M. Vallat a déjà vu celui du tennis se remplir.

M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote, il demande à l'Assemblée :

Acceptez-vous l'aménagement d'un bassin de rétention secteur Pierre-Pelée pour CHF 86'000.-- ?

- ◆ L'Assemblée accepte ce crédit à une majorité évidente.

Aménagement intérieur de « la grange », notamment vaisselle, mobilier, pour la salle multifonctions et mobilier pour le local voirie : CHF 60'000.—

M. le Président donne la parole à **M. Pascal Marchand**, conseiller communal en charge du dossier.

M. Marchand explique que les aménagements intérieurs n'avaient pas été pris en compte dans le crédit initial. Il s'agit des chaises, tables, vaisselle pour la salle multifonctions (CHF 25'000.--) et de rayonnages, visserie, compresseur pour le local voirie (CHF 35'000.--)

M. le Président remercie M. Marchand pour ces explications et demande à l'Assemblée si elle accepte d'entrer en matière pour ce crédit ?

- ◆ L'Assemblée accepte cette entrée en matière à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion :

M. XXXX :

Demande si le Conseil va favoriser les acteurs locaux pour ces acquisitions ?

M. Marchand lui répond par l'affirmative.

M. XXXX :

Demande si le Conseil a prévu un beamer et du matériel informatique pour la salle ?

M. Marchand et Mme Tallat répondent par l'affirmative, mais dans un deuxième temps. Tout est prévu pour équiper la salle « informatiquement ».

Il n'y a plus de question, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote, il demande à l'Assemblée :

Acceptez-vous un crédit de CHF 60'000.— pour l'aménagement intérieur de « la grange » ?

- ◆ L'Assemblée accepte ce crédit à l'unanimité.

Gravillonnage des rues Chantemerle & Pierre-Pelée : CHF 24'500.—

M. le Président donne la parole à **M. Pascal Marchand**, conseiller communal en charge du dossier.

M. Marchand explique qu'un gravillonnage standard est nécessaire aux rues Chantemerle, ruelle du Cras et Pierre-Pelé.

M. le Président remercie M. Marchand pour cette introduction et demande à l'Assemblée si elle accepte d'entrer en matière pour ce crédit ?

- ◆ L'Assemblée accepte cette entrée en matière à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion.

M. XXXX :

Se rappelle à l'époque de la pose d'un revêtement style ECF au Varandin. N'obtiendrait-on pas un meilleur résultat qu'avec un gravillonnage standard ?

M. Marchand répond qu'il a pu constater dernièrement que le Varandin commence aussi à se fissurer. Il explique qu'il fait confiance aux professionnels qui lui ont recommandé un gravillonnage standard.

Il n'y a plus de question, M. le président clôt la discussion et propose de passer au vote :

Acceptez – vous le crédit de CHF 24'500.—pour le gravillonnage des rues de Chantemerle et Pierre-Pelée ?

- ◆ L'Assemblée accepte ce crédit à l'unanimité.

Remplacement des fenêtres du bâtiment communal au 2^e étage, rue du Collège 30A, soit dernière étape : CHF 65'000.—

M. le Président donne la parole à **M. Pascal Marchand**, conseiller communal en charge du dossier.

M. Marchand explique que l'offre a été mise à jour, car les travaux ont été fractionnés sur 3 ans. Il s'agit bien de la 3^e et dernière étape qui est votée ce soir.

M. le Président remercie M. Marchand pour cette introduction et demande à l'Assemblée si elle accepte d'entrer en matière pour ce crédit ?

- ◆ L'Assemblée accepte cette entrée en matière à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion.

M. XXXX :

Se demande si les vélux sont également remplacés ?

M. Cyril Guenin, responsable conciergerie, répond que les vélux avaient été remplacés il y a 8-10 ans, ils ne sont donc pas prévus dans l'offre.

Il n'y a plus de question, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote :

Acceptez – vous le crédit de CHF 65'000.— pour le remplacement des fenêtres du bâtiment communal au 2^e étage, rue du Collège 30A, soit dernière étape, CHF 65'000 ?

- ◆ L'Assemblée accepte ce crédit à l'unanimité.



Suite à ces acceptations de crédits, M. le Président donne la parole à **M. Denis Gatherat** pour une présentation générale des investissements. Il s'agit uniquement d'une information, seuls les nouveaux crédits sont votés au niveau des investissements.

Cet aperçu sera annexé au présent PV.

Il n'y a pas de question particulière, M. le Président passe au point B :

B) Discuter et voter la quotité de l'impôt, le prix des taxes communales et adopter le budget 2024

M. le Président redonne la parole à M. Gatherat pour la présentation du budget du compte de fonctionnement ainsi que la présentation des taxes communales 2024.

M. Gatherat montre le résultat global de ce budget, **soit un déficit de CHF 204'828.--**. Les charges se montent à CHF 3'912'190.— et les produits à CHF 3'707'362.--. Le total des investissements se monte à CHF 2'278'500.--.

M. le Président remercie M. Gatherat pour cette introduction et demande à l'Assemblée si elle accepte l'entrée en matière pour ce point B ?

◆ L'Assemblée accepte à l'unanimité.

M. Gatherat débute sa présentation détaillée du budget de fonctionnement. Tous les documents en lien avec les explications de M. Gatherat sont annexés au présent PV.

M. le Président déclare que les questions peuvent être posées au fur et à mesure.

M. XXXX :

S'interroge au sujet de la tarification de l'eau et du calcul du maintien de la valeur ? il aurait souhaité voir apparaître les différences par rapport à l'ancien tarif.

Mme Karine Cerf, secrétaire communale, confirme que les tarifs 2024 seront identiques à ceux de 2023. En effet, la nouvelle réglementation sur les eaux est entrée en vigueur début 2023. Il faudrait donc comparer les factures 2022 avec celle de 2023 pour voir la différence.

M. le Président remercie vivement M. Gatherat pour cette présentation détaillée. Il n'y a plus de question, il clôt la discussion et demande à l'Assemblée ?



*Acceptez-vous la quotité d'impôt, le prix des taxes communales ?
Adoptez-vous ce budget 2024 ?*

- ◆ L'Assemblée valide ce budget 2024, y compris la quotité d'impôt et le prix des taxes communales à l'unanimité.

5 Divers

M. le Président donne la parole à **M. Pascal Marchand**, conseiller communal en charge des travaux publics et des bâtiments communaux.

Il explique que le chantier de « la grange » avance bien et espère que les délais seront respectés.

Concernant la traversée du village et la mise en zone 30km/h, les dossiers sont à l'étude au Canton. Nous espérons un retour tout prochainement et donc un dépôt public en 2024.

M. le Président donne la parole à **M. Thierry Blaser** pour des informations concernant la déchetterie.

M. Blaser explique que la déchetterie ne sera plus ouverte le samedi après-midi dès janvier 2024, mais le samedi matin, de 9h à 11h30. Pas de changement pour l'ouverture du mercredi après-midi.

M. le Président donne la parole à **Mme Daniela Hostettler** pour des informations concernant Smart Village.

Elle rappelle le tout-ménage distribué dernièrement dans les boîtes aux lettres. Une application est disponible, sur laquelle il y a possibilité de publier des annonces. Des événements physiques sont organisés régulièrement dans les communes de Haute-Ajoie, également à Courtedoux en 2024. Plus d'informations pourront être données aux intéressés durant le vin chaud tout à l'heure. Mme Hostettler précise encore que Courtedoux est sous-représenté actuellement et que si des personnes sont intéressées à rejoindre la commission Smart Village, elles peuvent la contacter directement.

M. le Président donne la parole à **Mme Karine Cerf**, secrétaire communale, pour des informations au sujet de l'organisation de l'administration communale.

Mme Cerf rappelle la démission de Mme Voisard, caissière communale, au 30 novembre 2023. Elle explique que l'administration va quelque peu se réorganiser, elle va reprendre certaines tâches de Mme Voisard, en tant que responsable administrative, tel le bouclage des comptes et l'élaboration du budget. Dès le 1^{er}



février 2024, le Conseil communal a engagé Mme Valérie Jeannerat, en tant que collaboratrice administrative à 80%. Cette dernière, qui dispose d'une solide expérience dans le domaine communal, se chargera principalement des tâches en lien avec la comptabilité générale, débiteurs, créanciers et du suivi des dossiers de permis de construire. Pour la période de transition, décembre-janvier, le Conseil communal a engagé temporairement Mme Jessica Chaignat qui a travaillé à la commune de Fahy, en tant que caissière communale et qui connaît notre programme comptable. Mme Cerf précise que les 6 prochains mois seront une période d'adaptation et de transition et demande un peu d'indulgence aux citoyens. Tout est mis en œuvre pour que l'administration puisse continuer à respecter au mieux les délais et continue de faire preuve de professionnalisme.

M. le Président donne la parole à **M. Jean-François Vallat**, conseiller communal en charge du service des eaux.

Il souhaite donner une information concernant la conduite d'eau potable de Bure à Courtedoux :

Jusqu'à la construction du nouveau réservoir de Courtedoux, il y a une douzaine d'années, l'eau qui alimentait l'ancien réservoir de Courtedoux, près de l'usine Recomatic, arrivait depuis le réservoir du SEHA à Bure, jusqu'au réservoir communal par une conduite d'une longueur totale de 2'583m. Cette conduite appartenait au SEHA. En 2011-2012 le nouveau réservoir de Courtedoux a été construit le long de ladite conduite, ceci sans discuter de propriété ou non avec le SEHA.

Le tronçon de conduite situé entre le nouveau réservoir et l'entrée de Courtedoux a depuis été admis comme cédé gratuitement par le SEHA à la commune de Courtedoux, car seul Courtedoux l'utilise. Par contre la propriété de la conduite entre le nouveau réservoir de Courtedoux et celui du SEHA à Bure est toujours restée dans le flou.

En 2011, le SEHA, dans un souci d'égalité de traitement entre les communes membres, a décidé de remettre la propriété de ce tronçon à la commune de Courtedoux en prenant toutefois à sa charge, à bien plaisir, l'entretien (fuites) des premiers 978m, soit jusqu'à l'embranchement de la ferme du Varandin. Rien n'a bougé jusqu'à l'établissement de la nouvelle loi sur l'eau. A ce moment-là il a fallu établir formellement la propriété de toutes les conduites d'eau du Canton.

Le SEHA affirmant : cette conduite a été remise à Courtedoux en 2011 et Courtedoux répondant : non, ce n'est pas la nôtre, rien n'a été formalisé. Apparemment le dossier est tombé dans l'oubli et n'a pas été discuté dans le cadre du conseil de l'époque. Une séance a eu lieu en 2019 entre le SEHA et l'ancien conseil, mais rien n'a changé.



Lors du changement de législature en 2023, la nouvelle équipe a décidé d'aller de l'avant avec ce dossier. Une nouvelle séance entre le SEHA et le conseil a eu lieu le 8 novembre de cette année, afin de liquider ce problème. Après avoir entendu les arguments du SEHA et délibéré entre les membres du Conseil, nous avons décidé de reprendre la propriété de cette conduite pour les raisons suivantes :

1. Les choses ont assez traîné dans cette affaire et il est temps d'aller de l'avant dans un souci d'égalité avec les autres communes du SEHA.
2. L'entretien de cette conduite sur le tronçon entre les réservoirs de Bure et celui de Courtedoux sera pris en charge à bien plaisir sur presque 1000m par le SEHA.
3. Cette reprise de conduite et donc augmentation de la valeur du réseau d'eau du village, ne nécessite pas d'augmentation du prix de l'eau car les sommes déjà prélevées pour l'instant sont suffisantes pour le renouvellement des conduites.

M. le Président donne la parole aux citoyens :

M. XXXX :

Souhaite savoir où en est le dossier des moloks à Courtedoux ?

M. Thierry Blaser, conseiller communal en charge des déchets, répond qu'il n'a pas encore été contacté par le SIDP à ce sujet. Mme Tallat, maire, confirme qu'un contact sera pris par le SIDP d'ici la fin de l'année, afin que ce dossier aboutisse enfin.

Mme XXXX :

Souhaite remercier la commune pour le repas de Noël des aînés. Elle conseille aux Autorités d'acheter un micro pour les prochaines Assemblées communales. Elle souhaite savoir pourquoi le plastique n'est plus repris à la décharge ?

M. Thierry Blaser répond qu'il s'agit d'une question de coûts. En effet il est préconisé de rapporter les emballage plastiques aux magasins afin de ne pas répercuter ces coûts sur la population. Si on reprenait le plastique à la décharge, la taxe des ordures augmenterait drastiquement.

Mme XXXX :

Souhaite remercier vivement la commune pour la prise en compte de leurs problèmes d'inondations, spécialement le voyer, Cyril Guenin.



M. XXXX :

Souhaite savoir pourquoi il n'est pas possible de déposer des inertes à la décharge ? il parle de pierres, carrelage ou pavés, déchets de chantier.

M. Thierry Blaser répond que ces inertes coûtent très cher à la commune. Il s'agit de déterminer lorsqu'il s'agit de matériaux de démolition. Une ou deux tuiles peuvent être acceptées, mais pas une moitié de toit ! Il s'agit d'être équitable envers tout le monde, car tout le monde paie le même tarif.

M. XXXX :

Se demande où mettre ces déchets de chantier ?

M. Blaser lui répond que les entreprises Loca ou Ramseyer les reprennent, les tarifs sont calculés à la tonne.

M. XXXX :

Souhaite parler des inondations au bas du village. Est-ce normal que les pompiers évacuent l'eau sur les terrains voisins ?

M. Jean-François Vallat explique qu'elles sont évacuées sur le terrain pour qu'elles s'infiltrent. M. XXXX explique qu'il est inondé en permanence. M. Vallat lui répond qu'il n'a pas été informé de ce fait.

M. XXXX demande encore si le drainage qui devait être fait à la Kza, au nord du terrain, a été fait ? M. Vallat répond qu'il s'agit d'un dossier privé, il n'a pas plus d'informations. Mme Camille Blaser, en charge de la police des constructions, va se renseigner auprès de l'entreprise mandatée pour la surveillance du chantier Kza.

Mme XXXX :

Souhaite rebondir au sujet de ces problèmes d'inondation. La parcelle du garage de son mari récupère également les eaux des terrains adjacents. Elle rappelle que les anciennes autorités avaient assuré que tout serait mis en œuvre pour régler ce problème. Elle a d'ailleurs adressé un courrier à la section cantonale des permis de construire à ce sujet, avec copie au Conseil communal. La secrétaire communale confirme avoir reçu cette copie, elle sera traitée lors de la prochaine séance du Conseil communal, le 19 décembre prochain. Mme Camille Blaser va également se renseigner à ce sujet. Les nouvelles autorités ont bien pris note de tous ces problèmes et donneront un retour aux intéressés dès que possible.



M. XXXX :

Se dit très contrarié également avec ces inondations à son garage. Il y a lieu de trouver une solution. Il explique qu'une tranchée existe dans le secteur de l'ancien aérodrome. Elle a été rebouchée depuis le temps, mais il propose de refaire cette tranchée. Les membres du Conseil ont pris note de cette proposition et se rendront prochainement sur place afin de constater la faisabilité de cette tranchée.

Jean-François Vallat et Camille Blaser vont prendre ce dossier en priorité afin de régler ce problème. Ils vont se renseigner au sujet de la conduite principale également.

Mme XXXX :

Se demande où en est le dossier du projet de réaménagement de La Combatte ? Elle n'a encore rien vu dans la feuille officielle.

M. Pascal Marchand répète que le dossier est toujours à l'étude au Canton et que le dépôt public est prévu en début d'année prochaine. Les travaux devraient débuter courant 2024.

M. XXXX :

Souhaite parler des parkings illicites dans le secteur de la Kza. Il se demande que fait la commune ? en tant qu'agriculteur, il n'apprécie pas vraiment que des voitures se parquent dans les champs.

Mme Camille Blaser confirme que ce problème est connu des Autorités. La commune gère actuellement une multitude de problèmes en lien avec Kza. Le nombre de places de parc a toutefois été attribué par le Canton. En cas de parkings illicites, il ne faut pas hésiter à écrire à la commune pour qu'elle intervienne ou fasse intervenir la police. Les contrevenants pourront être amendés.

M. XXXX :

Se demande si les Autorités ont prévu d'avertir la population que Kza est un restaurant clandestin ?

Mme Camille Blaser, en charge de la police des constructions, dément les accusations de M. XXXX. Kza n'est pas un restaurant clandestin. La commune suit le dossier avec attention, elle a mandaté un avocat pour la représenter dans ce dossier. Tout est mis en œuvre pour que les intérêts de chacun soient préservés.



M. XXXX demande quand il obtiendra des réponses ? Mme Blaser répond que l'on est obligé de suivre la procédure, il est impossible de donner un délai à ce stade. La commune fait au mieux.

Mme XXXX :

Souhaite préciser qu'à la base, M. Esposito avait prévu seulement une salle petit-déjeuner et un débit de petite restauration, à ce jour, c'est un restaurant qui est en fonction.

Mme Blaser confirme que la commune a bien compris la situation et qu'elle suit la procédure du mieux qu'elle peut.

M. XXXX :

Est triste d'entendre ce genre de remarque. L'ouverture de la Kza est un réel avantage pour le village de Courtedoux qui ne possède plus aucun commerce. Le village se meurt et lorsque quelqu'un tente d'y apporter quelque chose de valorisant, on lui met les bâtons dans les roues, c'est dramatique selon M. XXXX !

M. XXXX :

Relève que ces propos ne sont pas à discuter lors d'une assemblée communale. Il attend du président de clarifier la nature des questions à poser lors d'une assemblée. Ce genre de sujet comme la Kza met les gens mal à l'aise, cela ne regarde pas l'Assemblée, il s'agit de conflits de voisinage qui doivent être traités en toute confidentialité.

Le Président a bien pris note de cette intervention. Lors de la prochaine Assemblée, il précisera la nature des questions qui pourront être posées.

La parole n'étant plus demandée, Mme Tallat, maire, remercie les citoyens présents pour leur participation active à cette assemblée et les invite à boire un verre de vin chaud.

M. le Président lève cette Assemblée, il est 22h40, en souhaitant de joyeuses Fêtes de fin d'année ainsi qu'un joyeux Noël aux participants.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

**Le Président :
Yves Daucourt**

**Les Secrétaires :
Karine Cerf**

Daniela Hostettler